

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 août 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée
et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Lettres identiques datées du 29 août 2002, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Israël, puissance occupante, continue de commettre des crimes de guerre contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem. Aujourd'hui, au petit matin (heure locale), des chars israéliens ont procédé à une incursion au sud de Gaza, tirant des obus à l'aveuglette. Sans raison apparente, ils ont bombardé une maison palestinienne, entraînant la mort d'une femme, Ruweida Abdullah Al-Hajeen, de deux de ses enfants et d'un cousin. Cinq autres membres de cette famille ont été grièvement blessés lors de l'attaque, dont un enfant de 3 ans. La poursuite de ce type d'activités illégales et criminelles ne peut que renforcer le sentiment que les forces d'occupation et le Gouvernement israéliens cherchent en fait à saboter toute tentative pour ramener le calme et trouver une issue à cette tragique situation.

Par ailleurs, depuis peu, les forces d'occupation israéliennes ont intensifié la pratique illégale et criminelle des démolitions d'habitations, en particulier celles des familles de Palestiniens soupçonnés d'être impliqués dans des activités violentes. Ces dernières semaines, plus d'une douzaine d'habitations ont été détruites, laissant de nombreux Palestiniens sans abri. De nombreux autres actes illégaux et criminels continuent d'être commis par les forces d'occupation israéliennes; on mentionnera, entre autres, des exécutions extrajudiciaires de Palestiniens, l'utilisation de civils palestiniens comme boucliers humains, les descentes dans des habitations du territoire palestinien occupé et l'enlèvement et la détention de nombreux Palestiniens. Ces activités illégales et criminelles sont incessantes et perpétrées quotidiennement par les forces d'occupation israéliennes. Comme le montre la liste des martyrs tués depuis la dernière lettre que je vous ai adressée (voir annexe), des Palestiniens – hommes, femmes ou enfants – périssent chaque jour sous les coups des forces d'occupation israéliennes.



Les forces d'occupation israéliennes commettent tous ces crimes de guerre et violations du droit international humanitaire dans le cadre de leur entreprise de réoccupation de la plupart des centres de population palestiniens, soumettant villes, villages et camps de réfugiés palestiniens à un siège militaire extrêmement dur et imposant à l'ensemble de la population des couvre-feux prolongés. Dans le même temps, le siège militaire israélien du quartier général du Président de l'Autorité palestinienne à Ramallah se poursuit.

Par ailleurs, ce siège militaire continu et la destruction de l'infrastructure palestinienne par les forces d'occupation israéliennes ont entraîné un effondrement de la situation socioéconomique du peuple palestinien, en asphyxiant l'économie palestinienne. À cet égard, selon de récentes estimations, plus de la moitié de la population palestinienne vit maintenant au dessous du seuil de pauvreté. Au désespoir entraîné par la situation socioéconomique et à l'aggravation de la crise humanitaire s'ajoutent le harcèlement, les humiliations et les mauvais traitements constants dont est victime le peuple palestinien de la part des forces d'occupation israéliennes.

Il est clair qu'Ariel Sharon et son gouvernement s'opposent fermement à la recherche d'une solution politique pour sortir de cette situation tragique, et qu'ils préfèrent recourir à la force militaire brutale et réprimer le peuple palestinien, dans le but d'éviter un règlement politique qui impliquerait le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem.

La communauté internationale doit condamner les agissements susmentionnés, en particulier les crimes de guerre et le terrorisme d'État à l'encontre du peuple palestinien. À cet égard, il est également de son devoir de faire respecter le droit international humanitaire et de traduire en justice les auteurs de ces crimes.

La présente lettre vient s'ajouter aux 133 lettres que je vous ai adressées entre le 29 septembre 2000 et le 6 août 2002 au sujet de la crise qui se poursuit dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem : (A/55/432-S/2000/921; A/55/437-S/2000/930; A/55/450-S/2000/957; A/55/466-S/2000/971; A/55/474-S/2000/984; A/55/490-S/2000/993; A/ES-10/39-S/2000/1015; A/ES-10/40-S/2000/1025; A/ES-10/42-S/2000/1068; A/ES-10/43-S/2000/1078; A/ES-10/44-S/2000/1093; A/ES-10/45-S/2000/1104; A/ES-10/46-S/2000/1107; A/ES-10/47-S/2000/1116; A/ES-10/48-S/2000/1129; A/ES-10/49-S/2000/1154; A/ES-10/50-S/2000/1173; A/ES-10/51-S/2000/1185; A/ES-10/52-S/2000/1206; A/ES-10/53-S/2000/1247; A/ES-10/54-S/2001/7; A/ES-10/55-S/2001/33; A/ES-10/56-S/2001/50; A/ES-10/57-S/2001/101; A/ES-10/58-S/2001/131; A/ES-10/59-S/2001/156; A/ES-10/60-S/2001/175; A/ES-10/61-S/2001/189; A/ES-10/64-S/2001/209; A/ES-10/65-S/2001/226; A/ES-10/66-S/2001/239; A/ES-10/67-S/2001/255; A/ES-10/68-S/2001/284; A/ES-10/69-S/2001/295; A/ES-10/70-S/2001/304; A/ES-10/71-S/2001/314; A/ES-10/72-S/2001/332; A/ES-10/75-S/2001/352; A/ES-10/76-S/2001/372; A/ES-10/79-S/2001/418; A/ES-10/80-S/2001/432; A/ES-10/81-S/2001/447; A/ES-10/82-S/2001/463; A/ES-10/83-S/2001/471; A/ES-10/84-S/2001/479; A/ES-10/85-S/2001/486; A/ES-10/86-S/2001/496; A/ES-10/87-S/2001/504; A/ES-10/88-S/2001/508; A/ES-10/89-S/2001/544; A/ES-10/90-S/2001/586; A/ES-10/91-S/2001/605; A/ES-10/92-S/2001/629; A/ES-10/93-S/2001/657; A/ES-10/94-S/2001/669; A/ES-10/95-S/2001/686; A/ES-10/96-S/2001/697; A/ES-10/97-S/2001/708; A/ES-10/98-S/2001/717; A/ES-10/99-S/2001/742; A/ES-10/100-S/2001/754; A/ES-10/101-S/2001/783; A/ES-10/102-

S/2001/785; A/ES-10/103-S/2001/798; A/ES-10/104-S/2001/812; A/ES-10/105-S/2001/814; A/ES-10/107-S/2001/821; A/ES-10/108-S/2001/826; A/ES-10/111-S/2001/880; A/ES-10/112-S/2001/918; A/ES-10/114-S/2001/928; A/ES-10/115-S/2001/932; A/ES-10/116-S/2001/941; A/ES-10/117-S/2001/971; A/ES-10/118-S/2001/989; A/ES-10/119-S/2001/991; A/ES-10/121-S/2001/1007; A/ES-10/122-S/2001/1024; A/ES-10/123-S/2001/1036; A/ES-10/124-S/2001/1084; A/ES-10/125-S/2001/1092; A/ES-10/126-S/2001/1118; A/ES-10/128-S/2001/1149; A/ES-10/129-S/2001/1166; A/ES-10/133-S/2001/1239; A/ES-10/134-S/2001/1261; A/ES-10/136-S/2002/18; A/ES-10/137-S/2002/39; A/ES-10/138-S/2002/48; A/ES-10/139-S/2002/58; A/ES-10/140-S/2002/89; A/ES-10/141-S/2002/95; A/ES-10/142-S/2002/102; A/ES-10/143-S/2002/121; A/ES-10/144-S/2002/142; A/ES-10/145-S/2002/146; A/ES-10/146-S/2002/165; A/ES-10/147-S/2002/175; A/ES-10/148-S/2002/182; A/ES-10/149-S/2002/186; A/ES-10/150-S/2002/214; A/ES-10/151-S/2002/223; A/ES-10/152-S/2002/232; A/ES-10/154-S/2002/242; A/ES-10/155-S/2002/248; A/ES-10/156-S/2002/245; A/ES-10/157-S/2002/253; A/ES-10/158-S/2002/258; A/ES-10/159-S/2002/281; A/ES-10/160-S/2002/307; A/ES-10/161-S/2002/319; A/ES-10/162-S/2002/330; A/ES-10/163-S/2002/340; A/ES-10/164-S/2002/353; A/ES-10/165-S/2002/361; A/ES-10/166-S/2002/370; A/ES-10/167-S/2002/433; A/ES-10/168-S/2002/474; A/ES-10/169-S/2002/495; A/ES-10/173-S/2002/536; A/ES-10/174-S/2002/555; A/ES-10/175-S/2002/610; A/ES-10/176-S/2002/617; A/ES-10/177-S/2002/641; A/ES-10/178-S/2002/650; A/ES-10/179-S/2002/654; A/ES-10/180-S/2002/686; A/ES-10/181-S/2002/697; A/ES-10/182-S/2002/699; A/ES-10/183-S/2002/717; A/ES-10/184-S/2002/738; A/ES-10/185-S/2002/827; et A/ES-10/190-S/2002/891). J'ai le grand regret de vous informer que, depuis la dernière lettre que je vous ai adressée, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 41 autres Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, ce qui porte à 1 772 le nombre total des martyrs palestiniens tués depuis le 28 septembre 2000. (Vous trouverez dans l'annexe ci-jointe les noms des martyrs dont l'identité a pu être établie à ce jour.)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 29 août 2002, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem*
(du mardi 6 août au jeudi 29 août 2002)**

Mardi 6 août 2002

1. Ali Mohammed Ahmed Al-Ajoury
2. Murad Suleiman Zuhdi Marshoud

Mercredi 7 août 2002

1. Ziyad Mahmoud Mohammed Da'as
2. Maher Mohammed Ziab Jazmawy (17 ans)
3. Mohammed Khamis Sa'adeh Qaraque (18 ans)
4. Mahmoud Al-Shakhbir
5. Hussam Ahmed Nimr Hamdan
6. Raafat Omar Sa'adeh

Jeudi 8 août 2002

1. Abdel Riziq Ghoban

Vendredi 9 août 2002

1. Ihab Badr Za'ir
2. Hosni Ali Jabr Dumairy

Samedi 10 août 2002

1. Ahmed Jihad Abdel Rahman Qurini
2. Yussef Mahmoud Mohammed Qanabeeteh
3. Khadr Mohammed Al-Saidi
4. Mohammed Baker Al-Masri
5. Attiyah Ayesh Abu Mughsib (13 ans)

Lundi 12 août 2002

1. Ghazal Mohammed Hassan Farayhat

Mercredi 14 août 2002

1. Nasr Jarrar

Jeudi 15 août 2002

1. Nidal Abdel Raouf Mahmoud Daraghmeh (18 ans)
2. Ayman Basem Fares (5 ans)

* Le nombre total des martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 est de 1 772.

Vendredi 16 août 2002

1. Islam Wajih Nasser (9 ans)
2. Mariyam Mattar

Samedi 17 août 2002

1. Ashraf Mohammed Al-Awawedeh
2. Ala' Salem Abu Saeed

Dimanche 18 août 2002

1. Adel Mahmoud Rawajbeh

Lundi 19 août 2002

1. Amin Mohammed Abdel Raouf Abu Odeh (14 ans)

Mardi 20 août 2002

1. Ayman Tawfiq Salem Zo'rob (15 ans)
2. Essam Al-Jaiussi
3. Mohammed Sa'daat

Mercredi 21 août 2002

1. Adnan Al-Nibrees

Jeudi 22 août 2002

1. Aminah Sa'eed Idrees

Vendredi 23 août 2002

1. Medhat Al-Yazeji
2. Wafi Al-Dosouki

Dimanche 25 août 2002

1. Mohammed Hatem Alott

Mardi 27 août 2002

1. Jihad Moussa Ibrahim (6 ans)

Mercredi 28 août 2002

1. Mohammed Abdel Rahman Amoury
2. Mohammed Attiyah Baraka

Jeudi 29 août 2002

1. Ruweida Abdullah Al-Hajeen
 2. Ashraf Othman Al-Hajeen
 3. Nihad Othman Al-Hajeen
 4. Mohammed Samir Al-Hajeen
-